

## **Textes généraux**

28 mai 1971. — Arrêté fixant la date des concours de recrutement d'élèves-bibliothécaires. (J.O. 31 mai - 2 juin 1971, p. 5298.)

3 juin 1971. — Circulaire n° 71-189 [relative à la] Mise en place des documentalistes et bibliothécaires chargés des services de documentation et d'information pédagogique (S.D.I.P.) des établissements scolaires, pour la rentrée de septembre 1971. (Bull. off. de l'Éducat. Nle, 10 juin 1971, pp. 1457-1459.)

13 juillet 1971. — Décret n° 71-601 modifiant le décret du 5 avril 1950 modifié relatif au statut particulier du corps des sous-bibliothécaires principaux dépendant des services des bibliothèques de France et de la lecture publique du ministère de l'Éducation nationale,

et

Arrêtés fixant l'échelonnement indiciaire applicable à ces personnels et les modalités du concours de recrutement de sous-bibliothécaires principaux. (J.O., n° 166, 19-20 juillet 1971, p. 7150.)

28 juillet 1971. — Arrêté relatif au concours pour le recrutement de six sous-bibliothécaires principaux. (J.O., 4 août 1971, p. 7734.)

16 août 1971. — Arrêté relatif à une Commission administrative paritaire (Personnel contractuel des bibliothèques). [Modification de l'art. 3 de l'arrêté du 30 août 1954 modifié.] (J.O. du 21 août 1971, p. 8317.)

24 août 1971. — Arrêté autorisant l'ouverture d'un concours sur épreuves professionnelles pour le recrutement de cinq sous-bibliothécaires principaux. (J.O., 1<sup>er</sup> sept. 1971, p. 9254.)

9 septembre 1971. — Arrêté portant création de deux bibliothèques centrales de prêt (Poitiers et Montauban). (J.O., 17 sept. 1971, p. 9254.)

14 septembre 1971. — Décret n° 71-749 du 14 septembre 1971 modifiant et complétant le décret n° 51-519 du 31 décembre 1951 modifié relatif au remboursement des frais de tournées des agents des bibliothèques centrales de prêt. (J.O., 16 sept. 1971, p. 9200.)

20 septembre 1971. — Arrêté fixant la liste des services techniques et des bibliothèques relevant du Ministère ou d'un autre département ministériel dans lesquels le corps des sous-bibliothécaires a vocation à servir. (J.O., 28 sept. 1971, p. 9608.)

22 septembre 1971. — Arrêté fixant les dates du concours de recrutement de sous-bibliothécaires principaux (session 1969). (J.O., 24 sept. 1971, p. 9473.)

29 septembre 1971. — Arrêté fixant le taux de l'indemnité allouée aux agents participant aux tournées des bibliothèques centrales de prêt. (J.O., 1<sup>er</sup> oct. 1971, p. 9765.)